



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE D'ANGRIE

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019, une consultation du public est ouverte en mairie de ANGRIE, du **lundi 4 novembre 2019 au mardi 3 décembre 2019** inclus à la suite de la demande formulée par Monsieur le Président du SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, afin d'être autorisé à l'extension de la déchèterie de Candé située "Raguin" 49440 ANGRIE, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n°2710.2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie d'ANGRIE, du **lundi 4 novembre 2019 au mardi 3 décembre 2019**, aux jours et heures suivants :

- **lundi au jeudi 10h à 12h30**

- **vendredi 10h à 12h30 et 14h à 16h**

- **samedi 10h à 12h (semaine paire)***

** sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.*

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie d'ANGRIE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.